

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021 à 20H30

Étaient présents : MM. Annick DUTERTRE, Gérard LANTENOIS, Daniel BELLAYE, Nathalie BARBE, Nicolas CHAMPION, Carine CHOPLAIN, Dominique DODIN, Marie-Claire HOUI, Jean-Michel SAUCEY, Ludovic VAUCELLE, Marie-Christine VIGNERON

Absent : 0

Excusé : 0

Secrétaire : Nicolas CHAMPION

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 21 décembre est adopté à l'unanimité.

CLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL EN VOIE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée le 22 juin 1992.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 10 282 mètres de voies communales.

Compte tenu des travaux qui vont être réalisés sur la portion de chemin se trouvant dans la continuité de la voie communale n° 216 et desservant « La Planche » et de ses caractéristiques, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de classer cette voie dans la voirie communale par prolongement de la VC n°216, pour une longueur de 160 mètres.

Elle rappelle que ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal approuve cette modification du tableau des voies communales

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 : ESTIMATION DU SERVICE INGENIERIE VOIRIE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de l'estimation reçue du Service Ingénierie Voirie de la Communauté de Communes Maine-Saosnois pour le programme des travaux de voirie 2021. Après présentation des différents postes, le montant total estimé est de 35 370 € HT.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2021.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,

Accepte que la commune de *SAINTE CALEZ EN SAOSNOIS* soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,

Désigne Mme Annick DUTERTRE, en tant que membre titulaire et M Gérard LANTENOIS en tant que membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates et toutes les pièces nécessaires.

PROPOSITION DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE POUR MAINTIEN DE CLASSE

Madame le Maire informe les membres du Conseil que compte tenu des prévisions d'effectifs à la baisse pour la prochaine rentrée scolaire, l'Inspecteur de l'Education Nationale a prévenu le SIVOS d'une fermeture de classe. Cependant, sur proposition des Maires de Nogent le Bernard et Saint Georges du Rosay, lors de la rencontre avec l'IEN, le maintien pour deux années minimum du

nombre de classes actuel est possible, sous condition de regrouper la direction en un unique poste. Ces conditions respectives feraient l'objet d'une convention entre le SIVOS et l'Education Nationale. Lors du Conseil d'école du 8 février, les deux directeurs d'écoles, les enseignants ainsi que les représentants des parents d'élèves de Saint Georges du Rosay ont validé cette proposition. Il convient maintenant de la soumettre à l'avis des Conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, la Commune de Saint Georges du Rosay, émet un avis favorable au regroupement de la Direction des 2 écoles afin d'éviter une fermeture de classe.

ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Madame le Maire fait part du projet soumis par le CAUE concernant les travaux qui seront inscrits au budget 2022. Cette réflexion porte sur le devenir de la parcelle n°24 bordant la salle polyvalente et le réaménagement de cette dernière.

Afin de poursuivre l'étude de ce projet et pour bénéficier de l'assistance à maîtrise d'œuvre du CAUE, Madame le Maire propose de conventionner avec eux. Le montant de cette convention s'élève à 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le CAUE.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – Budget Commune

Le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur BUCHET, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – Budget Assainissement

Le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur BUCHET, trésorier, présentant les mêmes résultats que le compte administratif, n'appelle ni observation ni réserve. Il est donc approuvé à l'unanimité des membres votants.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Budget Commune

(10 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	244 397,55	G	319 335,77
	Section d'investissement	B	157 587,44	H	194 666,47
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	116 459,46 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	86 790,73 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	488 775,72	= G+H+I+J	630 461,70
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	244 397,55	= G+I+K	435 795,23
	Section d'investissement	= B+D+F	244 378,17	= H+J+L	194 666,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	488 775,72	= G+H+I+J+K+L	630 461,70

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2020 est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Budget Assainissement

(10 votants sous la présidence de M. Daniel BELLAYE – Madame le Maire ayant établi le C.A. n'a pas le droit de le voter)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 386,83	G 1 697,09	G-A 1 310,26
	Section d'investissement	B 4 220,74	H 2 817,01	H-B -1 403,73

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 10 248,70 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 8 073,82 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 607,57	Q= G+H+I+J 22 836,62	=Q-P 18 229,05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 386,83	= G+I+K 11 945,79	11 558,96
	Section d'investissement	= B+D+F 4 220,74	= H+J+L 10 890,83	6 670,09
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 607,57	= G+H+I+J+K+L 22 836,62	18 229,05

A l'unanimité des membres votants, le compte administratif 2020 est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – Budget Commune

Compte tenu du *déficit d'investissement 2020 de 49 711,70 €* et compte tenu de l'excédent en fonctionnement de 191 397,68 € il y a lieu de prévoir *l'affectation du résultat suivant* :

Le résultat **de fonctionnement** repris au budget 2021 sera de **141 685,98 €**, l'affectation de résultat (compte 1068) sera de 49 711,70 €.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – Budget Assainissement

Compte tenu de la clôture des sections d'exploitation et d'investissement, les résultats suivants seront repris au budget 2021 : 001 – Recette d'investissement 6 670,09€

002 – Recette d'exploitation 11 558,96€

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Compte tenu de son état de dégradation, Madame le Maire a relancé le Département au sujet de l'abri bus. N'ayant pas de date d'intervention prévue pour le remplacer, nous allons procéder à sa sécurisation.

⇒ M Pierre CRUCHET, nouveau Président du Perche Sarthois a répondu à l'invitation de Madame Le Maire. Après une entrevue et une visite de la commune et en particulier de l'église, ce dernier nous a proposé d'y organiser des manifestations.